

Bureau du 9 janvier 2006

Décision n° B-2006-3897

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants à certains marchés de travaux concernés par ces modifications**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'opération globale du palais des congrès à la Cité internationale consiste en la réalisation d'une salle de 3 000 places et de surfaces annexes (commissions, administration, etc.), d'un volume d'exposition en prolongement du forum de l'actuel palais des congrès et d'un parc de stationnement de trois niveaux.

Les 18 mars et 26 avril 2002, le conseil de Communauté a approuvé le coût prévisionnel du projet et individualisé l'autorisation de programme correspondant à l'opération.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par le cabinet Renzo Piano.

Au cours des années 2003 et 2004, le conseil de Communauté et le Bureau ont autorisé le lancement des consultations et la signature des marchés pour la réalisation de l'infrastructure et de la superstructure de l'extension du palais des congrès à la Cité internationale.

A la suite des études d'exécution du projet réalisées par les différentes entreprises, il s'avère qu'un certain nombre de modifications techniques sont nécessaires et entraînent des répercussions techniques et/ou financières sur certains marchés de travaux.

Six séries de modifications de projet ont déjà été acceptées par le conseil de Communauté et le Bureau :

- la première, en date du 12 juillet 2004, entraînant une diminution globale des travaux de 28 222,14 € TTC,
- la deuxième, en date du 20 septembre 2004 entraînant une augmentation globale des travaux de 244 690,22 € TTC,
- la troisième, en date du 15 novembre 2004 entraînant une diminution globale des travaux de 44 030,98 € TTC,
- la quatrième, en date du 14 mars 2005 entraînant une augmentation globale des travaux de 1 078 904,07 € TTC,
- la cinquième, en date du 11 juillet 2005 entraînant une augmentation globale des travaux de 662 585,94 € TTC,
- la sixième, au conseil de Communauté en date du 19 décembre 2005 et au Bureau en date du 12 décembre 2005 entraînant une augmentation globale de travaux de 1 474 925,67 € TTC.

L'objet de ce rapport est, d'une part, de présenter quatorze nouvelles fiches modificatives au projet qui ont des impacts sur onze marchés de travaux avec des plus ou moins-values dont le bilan fait apparaître une augmentation du montant global des lots concernés de 742 273,16 € TTC, d'autre part, d'autoriser la signature des avenants aux marchés de travaux dont les montants sont inférieurs à 3 M€, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Compte tenu des économies faites lors de la consultation des entreprises, cette augmentation s'intègre dans l'enveloppe prévisionnelle initiale du coût global des travaux et n'entraîne pas d'augmentation d'autorisation de programme.

Ces modifications sont les suivantes :

- peinture de résine antidérapante sur le sol de la passerelle de la coque au niveau 2,
- revêtement de sol en résine et asphalte gravillonné de la zone de livraison pour les camions au rez-de-chaussée,
- habillage en bois sur la zone du foyer 800 du palais des congrès existant,
- création d'une grille de la ventilation haute de l'ascenseur A9,
- création d'une joue staff dans le faux-plafond dans les foyers latéraux au niveau 4,
- fermeture horizontale d'un parement en plâtre et d'une contre-cloison en bois au niveau 4,
- habillage acoustique de la sous-face de la mégapoutre,
- fourniture et pose de porteuses motorisées,
- réalisation d'un By Pass sur le réseau d'exhaure,
- rajout d'une zone de parquet de la scène au rez-de-chaussée,
- compléments de travaux de cloisonnement et de faux-plafond en plâtre,
- ajout d'une prise en régie mobile,
- modification des façades pour la traversée publique du palais des congrès existant,
- travaux d'électricité complémentaires (remplacement de relais dans le poste haute-tension du palais des congrès existant, modifications d'éclairage, création de sas acoustique).

Les lots impactés dont les montants sont inférieurs à 3 M€ sont les suivants :

- lot n° 9 : étanchéité - marché n° 030 626 P
 - . titulaire : SMAC Acieroid,
 - . montant initial du marché : 1 854 828,06 € TTC,
 - . montant du marché suite aux avenants n° 1 et 2 : 1 859 471,36 € TTC,
 - . incidence financière : + 60 847,53 € TTC,
 - . nouveau montant du marché : 1 920 318,89 € TTC ;
- lot n° 13 : façades en terre cuite - marché n° 030 627 Q
 - . titulaire : Eurofaçade,
 - . montant initial du marché : 2 535 520,00 € TTC,
 - . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 : 2 605 980,00 € TTC,
 - . incidence financière : + 177 994,22 € TTC,
 - . nouveau montant du marché : 2 783 974,22 € TTC ;
- lot n° 14 : cloisonnement - faux-plafond en plâtre - marché n° 030 573 G
 - . groupement : Sud-est Plâtre-Pare,
 - . montant initial du marché : 1 307 947,51 € TTC,
 - . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 : 1 323 647,12 € TTC,
 - . incidence financière : + 58 798,33 € TTC,
 - . nouveau montant du marché : 1 382 445,45 € TTC ;
- lot n° 15 : travaux de Staff - marché n° 030 574 H
 - . titulaire : groupement Charbonnel-Deroux-Dauphin,
 - . montant initial du marché : 395 242,12 € TTC,
 - . montant du marché suite à l'avenant n° 1 : 395 242,12 € TTC,
 - . incidence financière : + 3 507,63 € TTC,
 - . nouveau montant du marché : 398 749,75 € TTC ;
- lot n° 18 : agencement en bois - marché n° 030 575 J
 - . titulaire : Suscillon,
 - . montant initial du marché : 1 988 730,62 € TTC,
 - . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3 et 4 : 2 177 851,37 € TTC,
 - . incidence financière : + 21 339,03 € TTC,
 - . nouveau montant du marché : 2 199 190,40 € TTC ;

- lot n° 27 : peinture, revêtements muraux - marché n° 030 589 Z

- . groupement : Paré-Botta,
- . montant initial du marché : 798 044,44 € TTC,
- . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4 et 5 : 815 897,77 € TTC,
- . incidence financière : - 39 071,88 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 776 825,89 € TTC ;

- lot n° 50 : serrurerie scénique - marché n° 030 563 W

- . titulaire : AMG Fechoz,
- . montant initial du marché : 2 839 238,72 € TTC,
- . montant du marché suite aux avenants n° 1, 2 et 3 : 2 949 877,52 € TTC,
- . incidence financière : + 219 202,88 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 3 169 080,40 € TTC ;

- lot n° 55 : équipement audiovisuel - marché n° 040 621 D

- . titulaire : Ness,
- . montant initial du marché : 1 396 739,47 € TTC,
- . montant total initial du marché suite aux avenants n° 1 et 2 : 1 460 079,12 € TTC,
- . incidence financière : + 1 083,58 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 1 461 162,70 € TTC ;

Vu lesdits avenants ;

Vu l'information faite auprès de la commission permanente d'appel d'offres le 16 décembre 2005 et notamment l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres sur les avenants aux lots n° 13, 14, 18 et 50 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les avenants aux marchés pour modifications techniques avec incidence financière, avec les entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 9 : étanchéité

- . titulaire : SMAC Acieroid,
- . montant initial du marché : 1 854 828,06 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 1 920 318,89 € TTC au lieu de 1 859 471,36 € TTC ;

- lot n° 13 : façades en terre cuite

- . titulaire : Eurofaçade,
- . montant initial du marché : 2 535 520,00 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 2 783 974,22 € TTC au lieu de 2 605 980,00 € TTC ;

- lot n° 14 : cloisonnement - faux-plafond en plâtre

- . groupement Sud-est Plâtre-Pare,
- . montant initial du marché : 1 307 947,51 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 1 382 445,45 € TTC au lieu de 1 323 647,12 € TTC ;

- lot n° 15 : travaux de Staff

- . groupement Charbonnel-Deroux-Dauphin,
- . montant initial du marché : 395 242,12 € TTC,
- . nouveau montant du marché : 398 749,75 € TTC au lieu de 395 242,12 € TTC ;

- lot n° 18 : agencement en bois

- . titulaire : Suscillon,
- . montant initial du marché : 1 988 730,62 € TTC,

. nouveau montant du marché : 2 199 190,40 € TTC au lieu de 2 177 851,37 € TTC ;

- lot n° 27 : peinture, revêtements muraux

. groupement Paré-Botta,

. montant initial du marché : 798 044,44 € TTC,

. nouveau montant du marché : 776 825,89 € TTC au lieu de 815 897,77 € TTC ;

- lot n° 50 : serrurerie scénique

. titulaire : AMG Fechoz,

. montant initial du marché : 2 839 238,72 € TTC,

. nouveau montant du marché : 3 169 080,40 € TTC au lieu de 2 949 877,52 € TTC ;

- lot n° 55 : équipement audiovisuel

. titulaire : Ness,

. montant initial du marché : 1 396 739,47 € TTC,

. nouveau montant du marché : 1 461 162,70 € TTC au lieu de 1 460 079,12 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée les 18 mars et 26 avril 2002 pour la somme globale de 149,85 M€ TTC en dépenses et 11,81 M€ TTC en recettes - compte 231 310 - fonction 0824 - opérations n° 539 et 775.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,